



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



REDUCTION DE LA DUREE DE L'APPRENTISSAGE : POUR UNE FORMATION COMPLEMENTAIRE ET CONNEXE (PARCOURS)

DELAI TOTAL MAXIMUM 1 mois	Transmission du document dûment rempli par entreprise, apprenti et /ou représentant : 1 - C.F.A. : 2 - IEN Apprentissage : 3 - Interface :
---	---

Article R6222-16 du code du travail

- Lorsque la durée du contrat est fixée à deux ans et plus, elle peut être réduite, sur demande, d'un an pour les personnes suivantes :

1° Celles titulaires d'un diplôme ou d'un titre homologué de niveau supérieur à celui qu'elles souhaitent préparer ;

2° Celles ayant accompli un stage de formation professionnelle conventionné ou agréé par l'Etat ou une région et ayant pour objet l'acquisition d'une qualification ;

3° Celles titulaires d'un diplôme de l'enseignement technologique ou professionnel ou d'un titre homologué et qui souhaitent préparer un diplôme ou un titre de même niveau, lorsque la nouvelle qualification recherchée est en rapport direct avec celle qui résulte du premier diplôme ou du titre obtenu.

Article R6222-17 du code du travail

- La décision de réduire d'un an la durée du contrat d'apprentissage, en application de l'article R. 6222-16, est prise par le recteur ou par le directeur régional de l'agriculture et de la forêt ou par le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la vie associative, après avis du directeur du centre de formation d'apprentis.

L'absence de réponse dans un délai d'un mois à compter du dépôt de la demande vaut décision d'acceptation.

Article R6222-18 du code du travail

- Les apprentis mentionnés à l'article R. 6222-15 et aux 1° et 2° de l'article R. 6222-16 sont considérés, notamment pour déterminer la rémunération minimale, comme ayant déjà accompli une première année d'apprentissage.

1. CONTRAT D'APPRENTISSAGE EN PROJET :

Métier envisagé :

NOM DE L'ENTREPRISE :

SIRET.....

ACTIVITES PRINCIPALES :

ADRESSE :

Tél. :

Maître d'Apprentissage : **Expérience professionnelle :**

NOM DE L'APPRENTI :

Date de naissance :

Adresse :

Tél. :

2. PARCOURS ANTERIEUR :

① Diplômes acquis :

② Parcours de formation antérieur :

③ Expérience professionnelle acquise.....

3. DEMANDE DE REDUCTION DE DUREE D'APPRENTISSAGE :

Diplôme envisagé :

Durée de la formation souhaitée :

Motifs de la demande :

FAIT A.....le.....

LE FUTUR APPRENTI

LE REPRESENTANT LEGAL

L'EMPLOYEUR



**4. AVIS DU DIRECTEUR DU C.F.A. PARTENAIRE DE L'ENTREPRISE
DANS LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE :**

⇒ L'accueil de l'apprenti pour une durée réduite aménagée est possible

⇒ L'accueil n'est pas possible

MOTIF ::.....
.....

Fait à le



5. DECISION DE REDUCTION DE LA DUREE DE L'APPRENTISSAGE :

A C C O R D Les éléments présentés dans la demande sont suffisants pour accorder la réduction et permettre un apprentissage dans de bonnes conditions de réussite :

Les éléments sont insuffisants et nécessitent plusieurs précisions à fournir dans le délai de..... :
-.....
-.....
-.....

R E F U S La demande présentée ne permet pas d'envisager un apprentissage dans des conditions suffisamment précisées pour en assurer le succès :

MOTIF :
.....

Fait à , le.....en.....exemplaires.

**PAR DELEGATION DU RECTEUR
L'INSPECTEUR DE L'E. N. chargé de l'apprentissage
dans le département**